

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **93 065 308**, un actif net de D : **92 810 229** et un bénéfice de la période de D : **1 129 519**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Mars 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 46,50% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 51,67% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de la période 37,96% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Mars 2021
(unité: Dinars)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	43 275 425	44 591 300	46 102 944
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 542 480	3 409 607	3 682 379
b- Obligations et valeurs assimilées		38 732 945	41 181 693	42 420 565
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		48 089 804	21 267 942	34 891 790
a- Placements monétaires	3 - 2	37 711 864	12 682 737	11 251 168
b- Disponibilités	3 - 3	10 377 940	8 585 205	23 640 622
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	1 700 079	2 720 312	-
TOTAL ACTIF		93 065 308	68 579 554	80 994 734
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	185 889	144 897	158 662
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	69 190	56 705	43 742
TOTAL PASSIF		255 079	201 602	202 404
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	86 595 784	63 826 573	76 294 135
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		6 214 445	4 551 379	4 498 195
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	5 101 900	3 597 509	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		4 498 195	3 504 503	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		603 705	93 006	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	1 112 545	953 870	4 498 195
ACTIF NET		92 810 229	68 377 952	80 792 330
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		93 065 308	68 579 554	80 994 734

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2021

(unité: Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Exercice 2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	678 869	695 103	3 079 111
a- Dividendes		-	-	188 703
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		678 869	695 103	2 890 408
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	612 160	440 509	1 698 823
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 291 029	1 135 612	4 777 934
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	185 889	144 897	601 686
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 105 140	990 715	4 176 248
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	35 811	26 787	127 418
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 069 329	963 928	4 048 830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		43 216	(10 058)	449 365
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 112 545	953 870	4 498 195
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(43 216)	10 058	(449 365)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		38 178	33 124	(18 548)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		22 012	42 066	45 423
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 129 519	1 039 118	4 075 705

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2021
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Exercice 2020
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 129 519	1 039 118	4 075 705
a- Résultat d'exploitation	1 069 329	963 928	4 048 830
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	38 178	33 124	(18 548)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	22 012	42 066	45 423
d- Frais de négociation des titres	-	-	
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>			
a- Souscriptions	23 773 737	9 882 440	77 275 692
* Capital	21 022 100	9 278 900	69 939 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	2 617 901	30 118	4 172 522
* Régularisation des sommes capitalisables	133 736	573 422	3 163 670
b- Rachats	(12 885 357)	(8 152 053)	(66 167 514)
* Capital	(11 361 300)	(7 635 400)	(59 884 700)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(1 433 537)	(26 179)	(3 568 509)
* Régularisation des sommes capitalisables	(90 520)	(490 474)	(2 714 305)
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 017 899	2 769 505	15 183 883
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	80 792 330	65 608 447	65 608 447
b- En fin de période	92 810 229	68 377 952	80 792 330
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	719 824	619 276	619 276
b- En fin de période	816 432	635 711	719 824
VALEUR LIQUIDATIVE	113,678	107,561	112,239
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,28%	1,53%	5,94%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs		37 472 950	38 732 945	41,62%	41,73%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	10 000	1 000 000	1 068 230	1,15%	1,15%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B	5 000	500 000	535 666	0,58%	0,58%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	200 000	205 000	0,22%	0,22%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	133 150	136 061	0,15%	0,15%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	800 000	844 481	0,91%	0,91%	
AMEN BANK SUB 2020-03	15 000	1 500 000	1 514 216	1,63%	1,63%	
AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000	500 494	0,54%	0,54%	
AMEN BANK SUBORDONNE	20 000	1 200 000	1 225 841	1,32%	1,32%	
ATB SUB 2017	10 000	800 000	802 575	0,86%	0,86%	
ATL 2016 -1	10 000	200 000	209 140	0,22%	0,23%	BBB
ATL 2018-1	10 000	600 000	628 161	0,67%	0,68%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 600 000	1 647 188	1,77%	1,77%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 200 000	1 234 699	1,33%	1,33%	BB
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	200 000	208 252	0,22%	0,22%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7	20 000	1 200 000	1 205 988	1,30%	1,30%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-	10 000	600 000	633 894	0,68%	0,68%	BB-
BH 2009	5 000	153 500	155 123	0,17%	0,17%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	900 000	958 611	1,03%	1,03%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	300 000	319 537	0,34%	0,34%	
BH SUB 2019-1 VAR	15 000	900 000	901 028	0,97%	0,97%	
BNA SUB 2017-1	10 000	800 000	841 039	0,90%	0,91%	
BNA SUB 2018-1	10 000	600 000	625 387	0,67%	0,67%	
BTE 2016	10 000	200 000	202 141	0,22%	0,22%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	600 000	611 717	0,66%	0,66%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	600 000	609 946	0,66%	0,66%	
CIL 2018/1	10 000	600 000	610 315	0,66%	0,66%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 350 000	1 386 350	1,49%	1,49%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	200 000	210 488	0,23%	0,23%	BBB-
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	200 000	209 289	0,22%	0,23%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 200 000	1 225 602	1,32%	1,32%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 200 000	1 214 104	1,30%	1,31%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	300 000	302 322	0,32%	0,33%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	3 000 000	3 096 881	3,33%	3,34%	BB-
ML SUB 2018-1 VAR	10 000	600 000	639 271	0,69%	0,69%	BB
ML SUB 2018-1 VAR	2 500	150 000	159 818	0,17%	0,17%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	266 300	266 578	0,29%	0,29%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 600 000	1 645 291	1,77%	1,77%	
STB SUB 2019-1 (A)	15 000	1 200 000	1 228 752	1,32%	1,32%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	5 000	500 000	542 192	0,58%	0,58%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10,5%	20 000	2 000 000	2 161 096	2,32%	2,33%	
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 600 000	1 681 513	1,81%	1,81%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	800 000	807 477	0,87%	0,87%	BBB+
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	200 000	201 033	0,22%	0,22%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	428 413	0,46%	0,46%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	320 000	338 044	0,36%	0,36%	BBB
TL SUB 2018	20 000	1 200 000	1 217 832	1,31%	1,31%	BBB-
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	200 000	202 757	0,22%	0,22%	
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 100 000	1 133 112	1,22%	1,22%	
Titres OPCVM		4 483 665	4 542 480	4,88%	4,89%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	43 042	4 483 665	4 542 480	4,88%	4,89%	
Total		41 956 615	43 275 425	46,50%	46,63%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **37 711 864** dinars au 31-03-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2021	% Actif	Émetteur
CD 260321/050421 DP (10j;7,23%)	5 990 379	5 996	6,44%	BH BANK
CD240321/030421DP (10j;7,23%)	5 990 379	5 998	6,45%	BH BANK
CD220321/010421DP (10j;7,23%)	9 983 966	10 000 000	10,75%	BH BANK
CD230321/020421DP (10j;7,23%)	5 990 379	5 999	6,45%	BH BANK
CD250321/040421DP (10j;7,23%)	4 991 983	4 997	5,37%	BH BANK
CD120321/100721UF (120j ;8,8%)	977 202	981 002	1,05%	UNION DE FACTORING
CD010321/290721UF (150j ;8,8%)	971 704	977 552	1,05%	UNION DE FACTORING
CD260221/060721UF (130j;8,8%)	1 950 722	1 963	2,11%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt	36 846 714	36 913 024	39,66%	
BT091020/070421 GRIN (180J ;11,5%)	765 201	798 840	0,86%	GRINPARAPHA
Total Billets de Trésorerie	765 201	798 840	0,86%	
Total	37 611 915	37 711 864	40,52%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **10 377 940** dinars au 31-03-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Dépôts à vue	10 377 940	8 585 205	23 640 622
Total	10 377 940	8 585 205	23 640 622

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **1 700 079** dinars au 31-03-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	1 700 079	-	-
Billet de trésorerie "APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS" échus à encaisser	-	1 500 000	-
Emprunt obligataire "BH SUB 2019-1" échus à encaisser	-	419 172	-
Billet de trésorerie "GRINPARAPHA" échus à encaisser	-	800 000	-
Compte d'attente "intérêts débiteurs"	-	1 140	-
Total	1 700 079	2 720 312	-

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **185 889** dinars au 31-03-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	32 804	25 570	27 999
Rémunération du distributeur à payer	153 085	119 327	130 663
Total	185 889	144 897	158 662

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à **69 190** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Solde des Souscriptions/Rachats	13 299	3 657	-
Jetons de présence	18 720	18 736	15 026
Redevances CMF à payer	7 984	6 292	6 450
Honoraires CAC à payer	28 300	24 837	21 271
TCL à payer	887	623	995
Frais de conseil et d'assistance à payer	-	2 560	-
Total	69 190	56 705	43 742

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-03-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	76 294 135
Nombre de titres	719 824
Nombre d'actionnaires	1 336
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	21 022 100
Nombre de titres émis	210 221
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(11 361 300)
Nombre de titres rachetés	(113 613)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 178
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	22 012
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	580 659
Capital au 31-03-2021	
Montant	86 595 784
Nombre de titres	816 432
Nombre d'actionnaires	1 560

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	4 048 830	449 365	603 705	5 101 900
Exercice en cours	1 069 329		43 216	1 112 545

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 Mars 2021 la somme de **678 869** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des titres OPCVM	-	-	188 703
Revenus des obligations	678 869	695 103	2 890 408
TOTAL	678 869	695 103	3 079 111

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2021 au 31 Mars 2021 la somme de **612 160** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des placements à termes	16 649	10 701	74 255
Intérêts des certificats de dépôts	554 636	377 559	1 250 994
Intérêts des Billets de trésoreries	40 875	52 249	373 574
Total	612 160	440 509	1 698 823

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 Mars 2021 à **185 889** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	32 804	25 570	106 180
Rémunération du distributeur	153 085	119 327	495 506
Total	185 889	144 897	601 686

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 Mars 2021 à **35 811** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevances CMF	21 869	17 047	70 787
Honoraires commissaires aux comptes	7 028	2 787	21 611
Autres charges AGO amortis	151	362	7 865
Jetons de présence	3 695	3 736	15 026
TCL	2 868	2 655	12 227
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Frais de conseil et d'assistance (*)	-	-	(300)
Autres charges		-	2
Total	35 811	26 787	127 418

(*) Il s'agit de l'apurement du solde du compte « Frais de conseil et d'assistance à payer » non servi

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $185\,889 / 88\,762\,178 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $35\,811 / 88\,762\,178 = 0,04\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.